

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté portant permis de stationnement : déménagement
N° T15/2023

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de la SARL GASCON DEMENAGEMENTS, en date du 03 mars 2023, qui souhaite effectuer un déménagement, en occupant temporairement le domaine public, au niveau du 1, Rue Jeanne d'Arc ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le vendredi 31 mars 2023 de 08h00 à 18h00, la SARL GASCON DEMENAGEMENTS est autorisée à procéder au déménagement au n°1, Rue Jeanne d'Arc.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation de 7 m de stationnement pour le camion de déménagement immatriculé BC-47-WN ;

- circulation : la circulation sera déviée par rétrécissement de la chaussée au droit de la propriété

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : la SARL GASCON DEMENAGEMENTS occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à la SARL GASCON DEMENAGEMENTS.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 17/03/2023

Le Maire,

Christophe MANAS